

Pompertuzat magazine

Mairie de Pompertuzat

RECORDS BATTU

L'Édition 2018 du Challenge du Souvenir et de la Paix confirme son succès, depuis le changement de formule et le passage aux trails.

244 coureurs pour le 18 kms, 270 pour le 10 kms, 56 marcheurs, 20 marcheurs nordiques et 60 enfants.

Que dire de plus !

Bravo à Serge Pauly et à son équipe de 70 bénévoles et félicitations aux deux Pompertuziennes qui sont montées sur le podium : Emilie Le Hir et Cécile Segonds.



Serge Pauly devançant les coureurs du 18 kms



Départ des enfants



Départ du 10kms

Edito du Maire

Au mois de février, Pompertuzat a perdu un de ses fidèles serviteurs, Jacques Verdanne. Au cours des ses mandats, il a suivi le chemin de modernisation de la commune, tracé par Fernand Pauly. Nous continuons de le poursuivre. Les budgets municipaux qui viennent d'être votés en sont un exemple.

Le compte administratif 2017 a confirmé la gestion saine et rigoureuse de l'équipe municipale, malgré la constante réduction des dotations de l'état. Les mesures de contrôle des dépenses commencent à montrer des résultats. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'extinction de l'éclairage public, mais les premiers chiffres sont encourageants.

Le budget prévisionnel 2018 confirme la poursuite des deux grands travaux de notre commune : la zone commerciale et la maison des associations. Ceux-ci avancent, même si les lourdeurs administratives ont tendance à parfois les ralentir.

Ce budget a été construit sans modification des taux de prélèvements communaux. C'est une volonté de l'équipe municipale. Les économies compenseront les baisses de dotation et nous continuerons à investir dans la limite de nos finances.

Les festivités du printemps approchent. Ceux sont des moments importants préparés par des bénévoles. Ils comptent sur votre participation. Je serai ravie de vous y rencontrer.

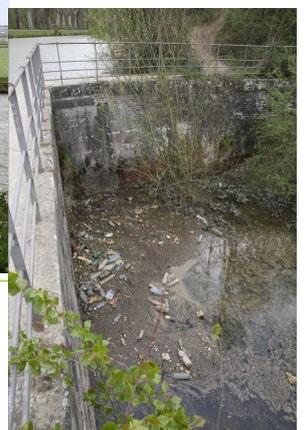
Christine Galvani

Jacques Verdanne n'est plus

Jacques Verdanne s'est éteint le 22 février 2018, à son domicile à Deyme. Il a été le maire de la commune de Pompertuzat de 1995 à 2008. Pendant ses deux mandats, plusieurs édifices ont été transformés ou érigés. La mairie a été transférée de la Magnanerie vers son emplacement actuel, dans les locaux de l'ancien presbytère. Les anciennes écoles ont été transformées en salle des fêtes et la zone commerciale de l'Espitalet « Les jardins Occitans » a vu le jour. Au cours de sa séance du 27 mars, le conseil municipal a rendu hommage à son action pour le développement de la commune par une minute de silence.



Une action qui doit perdurer pour éviter des dépôts sauvages et irrespectueux



Matinée éco-citoyenne au bord du Canal du Midi

Quelques élus et quelques Pompertuziens s'étaient regroupés samedi 7 avril matin, armés de sacs poubelles, de serpes et de cisailles sur les rives du Canal du Midi, près du pont de Deyme. Répondant à l'appel de l'association du Canal des deux Mers, relayé par la municipalité, ils ont parcouru les 1400 mètres du sentier de halage à la recherche des objets que la civilisation actuelle a tendance à disséminer dans la nature. Après 3 heures de travail, le bilan était satisfaisant : seuls 3 sacs poubelles ont été remplis de débris divers, essentiellement des contenants plastiques, en verre ou en aluminium. Quelques bosquets de ronces ont été nettoyés et quelques arbres ayant cédé sous les bourrasques du vent d'Autan ont été déplacés. Lors du partage du verre de l'amitié, Christine Galvani et Norbert Nardonne, l' élu délégué à l'association, étaient satisfaits du constat de propreté des rives du Canal, preuve du civisme de la plupart de ses utilisateurs. « Nous voulions sensibiliser un peu plus de nos concitoyens aux enjeux de l'environnement et de la nécessité de préserver ce patrimoine à l'équilibre fragile ». Petite ombre au tableau, tous les participants ont déploré l'état du pont sur le canal, dont la

réparation attend toujours les décisions administratives des VNF.

Dans ce numéro :

Informations municipales	Page 2
Délibérations du conseil municipal	Page 3
Le budget communal	Page 4-5
Echos des événements	Page 6-7
Agenda, informations pratiques	Page 8

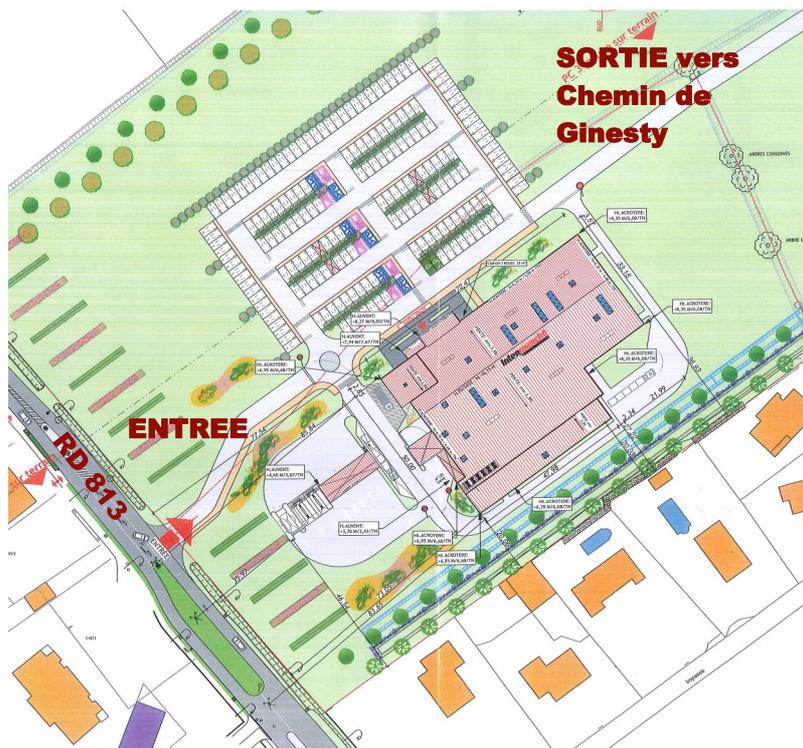
Informations municipales

LES TRAVAUX DE LA ZONE COMMERCIALE ONT DEBUTE

Depuis le début de l'année, le chantier de préparation de l'emplacement de la zone commerciale a démarré. La première tranche est consacrée à la préparation des voiries d'accès. L'accès principal sera situé sur la RD 813. Un tourne à gauche permettra aux automobilistes en provenance de Péchabou d'entrer dans la zone commerciale. L'entrée en provenance de Pompertuzat sera directe. La sortie de la zone commerciale pourra être effectuée par la RD 813, uniquement en direction de Péchabou. Pour toutes les autres directions, il faudra emprunter un chemin qui rejoindra le chemin de Ginesty. Face à l'afflux prévisible de circulation, il a été nécessaire de busser le ruisseau Garoche, d'élargir le chemin actuel et de le renforcer.

D'autres travaux, moins visibles ont aussi débuté. Les observateurs attentifs ont pu apercevoir des repères dans le champ qui accueillera la future zone. Comme dans tout chantier de cette importance, les premiers intervenants sont les archéologues. Avant de construire, il faut s'assurer que d'autres civilisations n'avaient pas déjà occupé cette zone et n'avaient pas eux aussi érigé des constructions. Il ne faut pas oublier que notre commune à un passé romain, voire plus ancien. Le long de la voie « Aquitania », Pompertuzat était un relais Mutaio*, situé à 9 miles de Toulouse, d'où son ancien nom : Ad Nonum. Les résultats des sondages devraient être connus avant l'été.

*Une mutatio est un relais routier sur les voies romaines. Distantes de 10 à 15 kilomètres, les mutations permettaient de se désaltérer ou de changer de monture.



Que cherchent les archéologues ?

L'objectif du diagnostic archéologique est de vérifier si le terrain recèle des traces d'anciennes occupations humaines susceptibles d'être détruites. Des sondages sont alors effectués par l'Inrap ou par un service de collectivité territoriale agréé, sur 5 à 10 % de la surface de terrain concernée par le projet. La méthodologie employée permet de détecter, caractériser, circonscrire et dater les éventuels vestiges archéologiques présents dans le sous-sol.

À l'issue du diagnostic, un rapport de diagnostic est rendu aux services de l'État (DRAC/Service régional de l'Archéologie de la région concernée).

Quatre cas de figure sont alors possibles :

- * Le diagnostic est " négatif " : l'État autorise l'aménageur à entreprendre ses travaux.
- * Le diagnostic est " positif " mais l'État considère que les vestiges archéologiques sont mal conservés ou ne présentent pas de réel intérêt scientifique : l'aménageur est autorisé à entreprendre

ses travaux.

- * Le diagnostic est " positif " : des vestiges ont été découverts sur tout ou partie de l'emprise du projet. Si l'État juge leur intérêt scientifique et leur état de conservation suffisants, il peut décider de la réalisation d'une fouille archéologique ou de la modification du projet d'aménagement.
- * Le diagnostic a révélé la présence de vestiges exceptionnels devant être conservés in situ : l'État demande à l'aménageur de les intégrer dans son projet.



Une nouvelle conseillère municipale.

Suite à la démission de Mme Michelle Laborie, pour raisons personnelles, Florence Plante, de la liste minoritaire, a intégré l'équipe des conseillers municipaux. Elle a assisté à son premier conseil municipal le mardi 27 Mars 2018. Elle reprendra les activités du CCAS, de son prédécesseur.

Une micro-crèche à Pompertuzat



Depuis le début de l'année, la micro-crèche, « l'Oustal des Pitchous », accueille ses premiers pensionnaires. Située en lisière du bois jouxtant le groupe scolaire et le terrain de sport, elle s'intègre parfaitement dans le paysage. « Nous avons voulu respecter l'environnement dans lequel nous sommes situés. La crèche est desservie par un chemin piétonnier qui serpente dans les bosquets. Toutes les décorations et les jeux sont aussi à connotation écolo-

gique » précise Jean Marc Cheron, le créateur de cette nouvelle institution. « Nous sommes dimensionnés pour recevoir jusqu'à 10 enfants de 11 semaines à 4 ans. Une équipe de 4 personnes, dont deux Pompertuziennes, les chouchoutent. Elles sont toutes diplômées et la référente est aussi infirmière. » Cette crèche résulte d'un partenariat avec la municipalité. Celle-ci a fourni le terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique de 18

ans. « Nous avons un fort tissu d'assistantes maternelles, un RAM performant et maintenant une nouvelle crèche qui répond à un besoin et renforce les solutions de garde des enfants de nos concitoyens. » précise Christine Galvani. Construite et meublée suivant les dernières recommandations sécuritaires imposées par la PMI, les locaux sont fonctionnels, lumineux et adaptés aux plus petits. Renseignements au 07 86 87 32 30

Extraits des délibérations du Conseil

Toutes les délibérations ne sont pas reprises dans ce compte-rendu succinct. Elles sont consultables dans l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, document complet et disponible en Mairie ou sur le site de la commune.

Extrait des délibérations du conseil du 08 février 2018

Les délibérations de ce conseil municipal ont porté essentiellement sur la « Demande de subvention départementale au titre du contrat de territoire pour les travaux de construction des locaux associatifs et loges pour la salle polyvalente existante ».

Dans un souci d'intégrer la commune de Pompertuzat dans un schéma de développement durable, l'équipe municipale souhaite privilégier des solutions plus écologiques dans les constructions nouvelles ou en cours de rénovation. Dans ce domaine, les chauffages par géothermie présentent le meilleur rendement écologique, avec une production de gaz carbonique [CO₂] nul.

Profitant des études en cours pour la construction de la future maison des associations, bâtiment accolé à la salle des fêtes actuelle, Madame le Maire a proposé au conseil municipal d'adopter au budget initial de cette maison, l'intégration de la transformation de tous les chauffages des salles Felix Verdun, Garoche et des locaux attenants.

Le conseil a adopté à l'unanimité cette proposition et son mode de financement associé par le biais de subventions dans le cadre des contrats de territoire départementaux.

Extrait des délibérations du conseil du 27 mars 2018

Taxe locale sur la publicité extérieure - tarifs applicable au 1^{er} janvier 2019

Sur proposition de madame le Maire, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le nouveau montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur le territoire communal. A compter du 1^{er} janvier 2019, le tarif sera de 20,80 € le m.

Redevance d'occupation du domaine public - Commerçant ambulant - modification

Suite à une polémique sur le marché et après une analyse approfondie des us et coutumes sur les marchés environnants, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une révision d'une précédente délibération prise le 18 décembre 2017 fixant le montant des redevances sur les occupations temporaires des commerçants du marché hebdomadaire. A compter du 1^{er} janvier 2018 les montants de redevance pour tout commerçant qui solliciterait un emplacement sur le domaine public sont de :

- * 0,66 € le mètre linéaire pour les commerçants abonnés. Une facture sera établie trimestriellement.
- * 1,10 € le mètre linéaire pour les commerçants non abonnés. Le paiement de la redevance est à régler au régisseur au moment de l'installation.

Extrait des délibérations du conseil du 12 avril 2018

Ce conseil municipal a été essentiellement dédié aux votes du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018. Les deux pages suivantes sont consacrées à la présentation des principaux éléments de ces deux budgets. D'autres délibérations ont été prises au préalable.

Taux des taxes directes locales 2018

Après une longue délibération et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la poursuite du gel des Taxes Communales, dans le but de ne pas alourdir les prélèvements sur les ménages. Malgré la baisse des dotations de l'état et grâce à une gestion des plus rigoureuses, ces taux, bloqués depuis 2012, peuvent encore être maintenus.

TAXES COMMUNALES	TAUX 2018
Taxe habitation	13,86 %
Taxe foncière bâti	13,81 %
Taxe foncière non bâti	100,98 %

Renouvellement projet éducatif de territoire (PEDT) - Pompertuzat 2018-2021

Le PEDT [Projet Educatif De Territoire] s'appuie sur une « démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux », permettant de « proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Le PEDT, qui s'inscrit dans le projet éducatif global de POMPERTUZAT, développe des actions dans le cadre des valeurs républicaines et démocratiques et dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme.

Ce PEDT, d'une durée initiale de trois ans, doit être renouvelé pour les années 2018-2021. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité son renouvellement.

A Pompertuzat, le PEDT propose des activités de Cuisine, Badminton et Bridge. Toutes sont encadrées par des bénévoles, tous résidents dans la commune et soucieux d'une ouverture sportive et culturelle de nos enfants.

Impôts locaux

La taxe d'habitation est payée par tous les habitants tandis que la taxe foncière est payée par les propriétaires de biens immobiliers. Ces impôts sont calculés en fonction notamment de la valeur estimée du loyer des habitations et d'un taux défini par la commune et encadré par l'Etat.

A Pompertuzat, le taux de la taxe habitation est de 13,86 %, celui de la taxe foncière bâti de 13,81 % et celui de la taxe foncière non bâti de 100,98 %

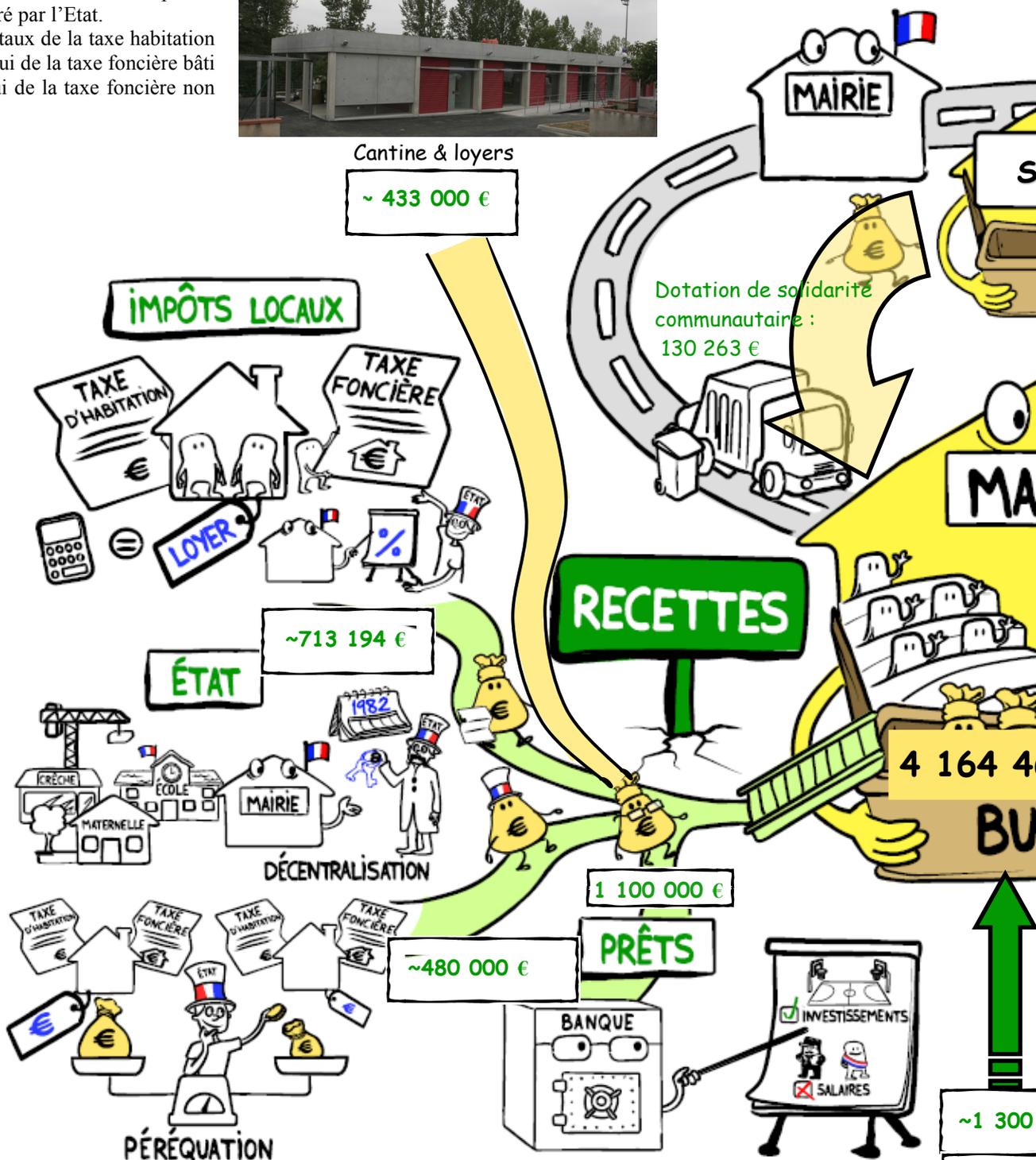


Cantine & loyers

~ 433 000 €

En effet, autrefois, c'était l'Etat qui gérait la construction des écoles primaires et maternelles et la gestion des crèches par exemple. Depuis 1982, ces compétences ont été déléguées aux communes. Pour qu'elles puissent les assumer, l'Etat leur verse donc le financement nécessaire.

C'est ce que l'on appelle la décentralisation.

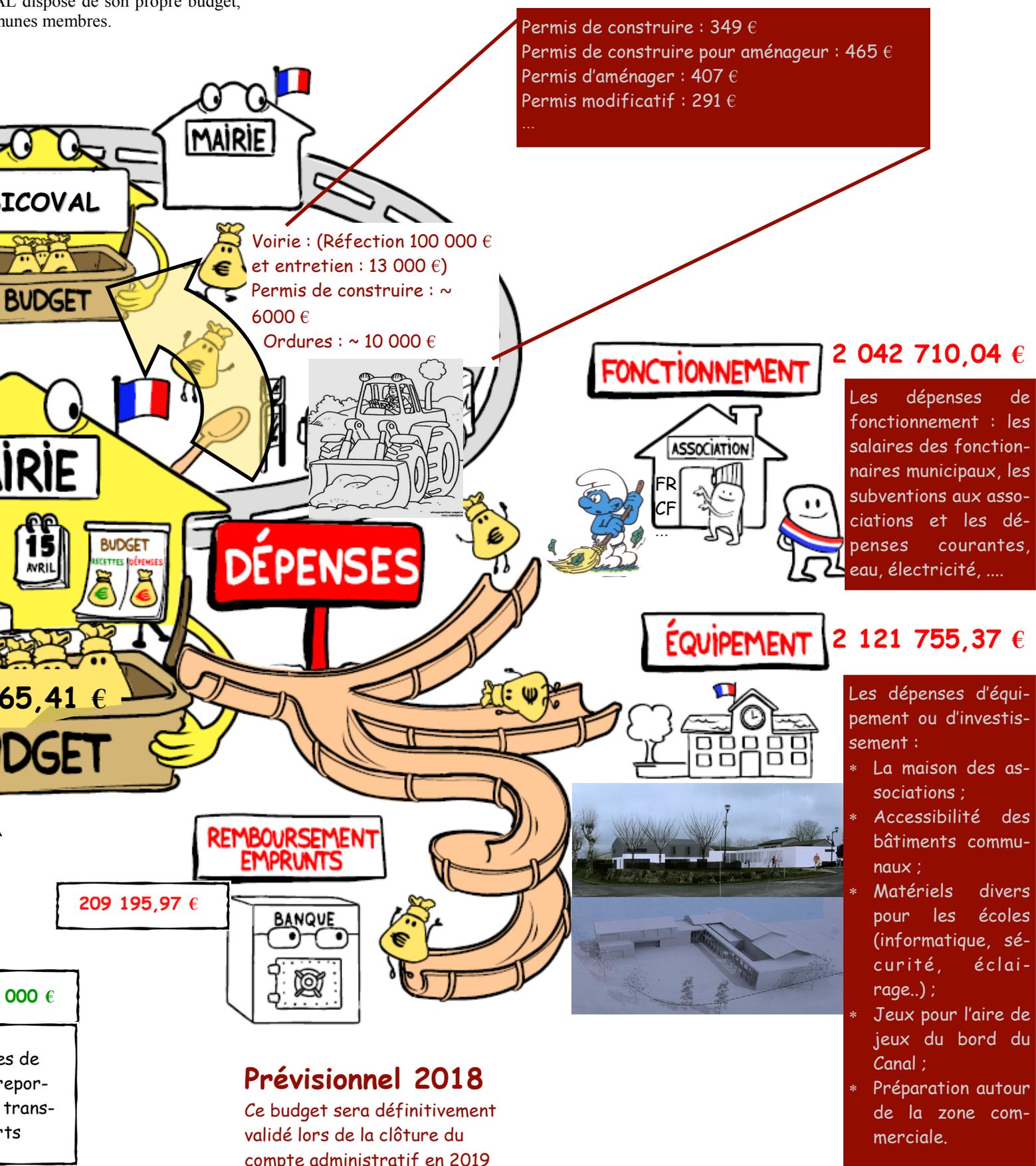


Les prix des loyers variant selon les communes, les recettes provenant des taxes d'habitation et foncières peuvent être très inégales d'une commune à l'autre. L'Etat cherche donc à favoriser l'égalité entre les territoires en donnant aux communes qui ont le moins de ressources fiscales un financement supplémentaire. C'est ce qu'on appelle la péréquation.

Les communes peuvent également avoir recours à l'emprunt auprès des banques. Ce recours à l'emprunt n'est possible que lorsqu'il s'agit d'un investissement pour un équipement durable comme la construction d'une maison des associations. La commune ne peut donc pas s'endetter pour rémunérer ses employés municipaux par exemple.

COMMUNAL

liser des économies, la commune
unes : Le SICOVAL. Cela permet
comme la collecte des déchets et
AL dispose de son propre budget,
aunes membres.



Échos des événements

Esotérisme et Chaman à la bibliothèque

Après la soirée polar de l'année dernière, Damien Crouvezier, l'animateur de la bibliothèque municipale, avait choisi de commencer l'année par une conférence plutôt ésotérique intitulée : « Quand le Chaman de la Lune croyait sauver le monde », par Jean Pierre Temple. Devant un parterre d'auditeurs parfois médusés, l'orateur est remonté aux sources des civilisations pyrénéennes, flirtant parfois avec la mythologie.



Un printemps pictural

Cinq expositions se sont succédées à la chapelle St Roch en ce début d'année. Deux artistes photographes pom-pertuziens y ont participé en accrochant leurs œuvres aux cimaises.



René - Marc Willemot a plongé les visiteurs dans le charme de « l'argentique » noir et blanc. Il a donné sa vision d'une journée à Lourdes avec un regard digne des grands reporters.

Patrice Mayer, lui, utilise la couleur et les techniques modernes post-traitements, afin de renforcer le caractère insolite de ses clichés.



Fidèle spectatrice et participante, Chantal Souque est venue en voisine, exposer ses dernières toiles.

Les déchets verts doivent être apportés en déchetterie ou utilisés comme compost. Le fait de les brûler provoque des nuisances au voisinage et est passible de poursuites.

Horaires des tontes

Jours ouvrables

8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés

10h à 12h et de 16h à 18h



Lutte collective contre les nuisibles

Halte aux frelons asiatiques !

**A la sortie de l'hiver
piégez les femelles fondatrices**



Mars - Avril :
appât sucré
bière + sirop

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!

Défilé du Carnaval

Malgré une météo incertaine, de nombreux enfants et parents ont défilé le samedi 24 mars derrière 3 chars bariolés. Sur le thème des friandises, ces chars ont été réalisés par les enfants de l'école, de l'ALAE et par les bénévoles du Comité des Fêtes. Contrairement à la tradition, ils n'ont pas été brûlés, mais ont été conservés et ont trôné devant la mairie, durant toute la soirée.



Ensuite, les enfants ont été entraînés dans une farandole de danses et de jeux par Xavier, l'animateur en titre du Comité des Fêtes. Les parents n'avaient pas été oubliés. Les cuistots avaient préparé une centaine de kilos de moules et autant de frites pour les rassasier. La soirée s'est prolongée dans une ambiance quasi familiale, prémices des futures animations de la fête du village du mois de juin, une marque de fabrique du Comité des Fêtes.



Un an de Participation Citoyenne

Il y a un an, le partenariat Gendarmerie, Municipalité et Citoyens était lancé. Ce partenariat dénommé « Participation Citoyenne » permet aux résidents de devenir des acteurs de leur propre sécurité et de celle de leur voisinage. Ils assurent des opérations de veille et renforcent les échanges entre les différents acteurs de la sécurité, initiant une remontée d'informations contre la délinquance de proximité.

Renseignements auprès de Jean Pierre Hancart, élu délégué à la sécurité ou en Mairie

Concert de l'école de musique

Fidèle à une tradition maintenant établie, l'école de musique du Foyer Rural a présenté quelques uns de ses ensembles de musique, lors d'un récital en l'église St André - St Cloud.



Réalisée à mi-parcours de l'année scolaire, cette représentation permet à certains musiciens de découvrir le plaisir de se produire face à un public et dans un lieu magnifique.

D'autres, déjà rompus à cette discipline, s'enivrent de cette sensation magique de la scène et du public, mêlant le tract à l'exaltation. : le carburant des artistes !



Sous la voûte étoilée de l'église, ils ont interprété des chants de Noël, des Gospels et un répertoire éclectique mariant la musique classique aux chants des sixties et des seventies.

Le public a vibré à l'unisson des cordes des violons, des trémolos des bois et des trilles des flûtes. Parfois il retenait son souffle, comme mieux percevoir cet instant éphémère de communication avec les artistes. Comme souvent, les ensembles vocaux des enfants, des adultes et des adolescents ont remporté la ferveur du public à l'applaudimètre, témoignage du succès du chant polyphonique, mais aussi du professionnalisme de Pascale Galiana, professeur de chant.

Ce concert illustre le niveau de l'école de musique et de ses professeurs. Il confirme que travail et plaisir peuvent donner de grands moments d'émotion tant aux musiciens qu'à ceux qui les écoutent.

Une autre représentation est prévue au mois de mai, lors de la fête de l'école de musique. Un événement, ouvert à tous et à ne pas rater.

Naissances

Lyam D.	: 02 novembre 2017
Esteban Matot	: 22 novembre 2017
Nahyan S.	: 29 novembre 2017
Ilyès Sammar	: 07 décembre 2017
Nino Martin	: 22 janvier 2018
Garance Pequignot	: 02 février 2018
Marius Bertrand	: 21 février 2018
Jowel Franco	: 07 mars 2018
Célian Tiné	: 09 mars 2018

État civil

Baptême civil de
Théa



2ème édition des puces de loisirs créatifs



Le 11 mars, s'est tenu la deuxième édition des puces de loisirs créatifs, organisée par le foyer Rural. Malgré une météo peu favorable, la participation a été élevée et beaucoup de chineurs ont pu échanger produits et conseils. Ils ont pu aussi apprécier l'ensemble vocal du foyer

rural, créé, il y a maintenant plusieurs années et qui a acquis une forte maturité.



CONSEILS PRINTANIERS

La chaleur du printemps réveille quelques insectes dérangeants ou nuisibles. Les premiers moustiques et plus particulièrement le moustique tigre vont bientôt apparaître. Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) a fait son apparition en France au début des années 2000. Il a des rayures noires et blanches sur le corps et les pattes, il est très petit (environ 5mm), il pique le jour et sa piqûre est douloureuse.

Particulièrement prolifique, le moustique tigre est un moustique urbain : il prolifère dans des volumes d'eau réduits tels que des coupelles sous les pots de fleurs, les petites flaques provoquées par l'arrosage automatique, les récupérateurs d'eau, tous les récipients pouvant contenir de l'eau stagnante. Ce moustique peut être vecteur de certaines maladies infectieuses telles que la Dengue, le Chikungunya ou le Zika, mais il est considéré comme sain sur le territoire national.



Comment lutter sa prolifération ?

- * Eliminer les endroits où l'eau peut stagner (encombrants, déchets verts, bâche de mobilier de jardin...)
- * Changer l'eau des plantes et des gamelles des animaux de compagnie une fois par semaine ou si possible supprimer les sous-coups des pots de fleurs (*Astuce : mettez du sable*)
- * Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux,...
- * Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- * Entretien des piscines et les bassins d'agrément
- * Eliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)

Décès

Marie-Françoise Buisson, décédée le 21 décembre 2017

Nicole Lachurié, décédée le 19 avril 2018

Jacques Hervé Rigaud, décédé le 28 avril 2018

Informations pratiques

VOTRE AGENDA

Mai

19/20 : Exposition Bonsaï
Salle Félix Verdun de 10 h à 18 h
Contact : Claude Marche 05.62.71.11.01

26/27 : Spectacle Ecole de musique
Salle Félix Verdun de 14 h à 16 h
À partir de 16 h 30 le 27
Contact : pgali@orange.fr

26 : Exposition Arts plastiques
Salle Félix Verdun de 16 h à 18 h
Contact : flobesanson@yahoo.fr

Du 26 mai au 10 juin : Exposition peintures Chapelle Saint Roch
Contact : six.louisbernard@free.fr

Du 31 mai au 3 juin : Fêtes de Village
« Se reporter à la plaquette distribuée par le comité des Fêtes »

Juin

16/17 - 23/24 : Exposition peintures Chapelle Saint Roch
Contact : six.louisbernard@free.fr

23 : Portes ouvertes tennis
Terrain de tennis

24 : Représentations théâtre enfants ados
Salle Félix Verdun à 15 h

28 : Fête de l'athlétisme
Stade de Pompertuzat à partir de 18 h 30

30 : Finale des tournois de tennis
Terrain de tennis de 14 h à 16 h

Juillet

1er : Tournois de tennis en famille
Terrain de tennis à partir de 9 h

1er : Spectacle de danse
Salle Félix Verdun à 16 h 30
Contact : danse@foyer-rural-pompertuzat.fr

Permanence d'Émilienne Poumirol

Emlienne.poumirol@elus.cd31.fr
05 34 33 32 70 ou 05 34 33 32 79

Tous les mercredis matin de 9h00 à 12h00 : Mairie d'Escalquens.
Vendredi tous les 15 jours de 14h00 à 17h00 : Mairie de Montgiscard. Les 1er vendredi du mois de 9h00 à 12h00 :
Mairie de Ste Foy d'Aigrefeuille.

Mairie de Pompertuzat

Lundi : 8h30-18h,
Mardi : 8h30-13h/14h-18h
Jeudi : 8h30 - 13h.

Vendredi : 8h30 - 16h30.

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

Permanence quotidienne des élus, rendez-vous
conseillé pour une meilleure prise en compte des
demandes : Tél : 05 34 66 62 10

www.pompertuzat.fr

ou mairie.pompertuzat@wanadoo.fr

Pharmacie de Garde



Pour trouver la pharmacie de garde la plus
proche de chez vous, vous pouvez composer le
118 918 ou vous rendre sur le site www.3237.fr

Permanence du député Sébastien Nadot

www.sebastiennadot.fr

Monsieur le député assurera une permanence en Mairie de 9h à 12h le
lundi 18 juin 2018.

Contact : Anne-Claire Loup : 07 67 75 49 95

Les jardins familiaux de Pompertuzat

Les beaux jours arrivant, vous sentez peut être l'envie et la motivation de profiter des
joies du jardinage pour consommer de beaux et bons légumes de votre production !!

Les Jardins Familiaux de Pompertuzat, situés face au Canal du Midi, offrent l'opportu-
nité de récoltes potagères à chacun de ses membres jardiniers, lesquels disposent d'une
parcelle de production destinée exclusivement à la consommation familiale et au jardi-
nage respectueux de la nature. L'association veille à créer de nouveaux liens sociaux en
favorisant les rencontres entre les jardiniers, le partage et l'échange de connaissances et
des productions.

Nous disposons encore de quelques parcelles non cultivées qui attendent de faire votre
bonheur !

Comment devenir membre jardinier et disposer d'une parcelle ?

- * Déposez une demande de parcelle auprès du secrétariat de la Mairie de Pompertuzat.
- * Une fois votre demande validée par la Mairie, l'Association des Jardins Familiaux
de Pompertuzat prendra contact avec vous (proposition de parcelle disponible, ré-
ponse à vos questions, envoi par mail des statuts de l'association, du règlement inté-
rieur et de la convention d'exploitation).



Numéros pratiques

Gendarmerie Nationale de Montgiscard : 17 ou 05 34 66 70 40

Samu : 15 ; Pompiers : 18 ; CHU Rangueil : 05 61 32 25 33

Centre antipoison : 05 61 77 74 47 ; Purpan : 05 61 77 22 33

Service départemental de l'eau et assainissement : 05 61 17 30 30

EDF Urgence électricité : 0 810 131 133

Sicoval, Service relation aux usagers : 0 805 400 605



Commission communication :

Adresse : com.pompertuzat@gmail.com
Site internet mairie : www.pompertuzat.fr



Pompertuzat Magazine: 01-02-03-04 /2018
Directeur de la publication :
Christine Galvani
Dépôt Légal : A parution

Comité de rédaction : S Aubert, G Costes,
M Lamarque
Crédit articles et photos : E Galvani

Imprimé à 935 exemplaires sur papier PEFC
Imprimerie : DATAprint by ACOXOCA